

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 9 JUILLET 2015

Nombre de conseillers en exercice : 27

De Présents : 24

De votants : 27

Date de la convocation : 30/06/2015

L'an deux mil quinze, le neuf juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PLESTIN LES GREVES, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André LUCAS, Maire.

**Présents** : LUCAS – JEFFROY - SABLON - LAMANDE – FOURNIS J. - LE BRIGANT – PÉRÈS - DANIEL – DAGORN – MORINIERE – SOURIMANT - HENAFF – LE GALL – GUEHL – ALLAIN – LE BERRE – LEMAIRE - BAGUE - LEAUTEY – ADAM – FUSTEC - BOZEC – PRIGENT – GENDROT.

**Absents avec procuration** : FOURNIS A. donne procuration à FOURNIS J.  
LAMBLA donne procuration à SABLON  
PETIBON donne procuration à JEFFROY.

**Secrétaire de séance** : SABLON.

**OBJET** : Inventaire des zones humides : validation de la cartographie - approbation

La disposition 8A-1 du SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015 prévoit que les communes élaborant ou révisant leurs documents d'urbanisme sont invitées à réaliser l'inventaire des zones humides dans le cadre de l'état initial de l'environnement et de l'incorporer aux documents graphiques dans des zones suffisamment protectrices.

Sur la Commune de Plestin-Les-Grèves, l'inventaire de terrain a été réalisé par le Comité des bassins versants de la Lieue de Grève.

Il a été basé sur un travail à l'échelle communale, selon une démarche associant les élus, les exploitants agricoles et la population au sein d'un « groupe communal milieux aquatiques » rassemblé le 21 octobre 2011.

L'inventaire comprend une phase de travail à l'échelle des exploitations agricoles, durant laquelle l'ensemble des exploitants présents sur la Commune a été rencontré, puis une phase de travail à l'échelle hydrographique, durant laquelle la prospection de la Commune a été finalisée par un parcours systématique d'inventaire autour du réseau hydrographique. Les phases terrains se sont déroulées du 01/08/2013 au 31/12/2014.

Après présentation de l'inventaire au groupe communal « milieux aquatiques », la cartographie des zones humides et des cours d'eau a été affichée en mairie pour une période de 2 mois, du 01/04/2015 au 29/05/2015. La population a été invitée à en prendre connaissance par voie de presse et via le bulletin municipal et à faire part de ses réclamations dans un cahier de doléances prévu à cet effet. Celles-ci ont été traitées préalablement à la validation de la cartographie en Conseil Municipal, le 09/07/2015.

L'inventaire des zones humides et cours d'eau est maintenant finalisé. Après la validation de cet inventaire par le Conseil Municipal, il devra ensuite être validé par les Commissions Locales de l'Eau (CLE) des SAGE « Baie de Lannion » et « Léon Trégor ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide l'inventaire des zones humides sur le territoire communal.

- Sollicite la validation de l'inventaire des zones humides par les Commissions Locales de l'Eau (CLE) des SAGE « Baie de Lannion » et « Léon Trégor ».
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 13/07/2015

Reçu en préfecture le 13/07/2015

Affiché le

ID : 022-212201941-20150713-2015\_84-DE

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 13 juillet 2015, que la convocation du Conseil avait été faite le 30 juin 2015. Le Maire,



Pour copie conforme  
Le Maire,  
André LUCAS

